Travaux de la Chambre

Le débat sur ces aspects a déjà duré six jours et il doit se prolonger encore quatre jours. Je suis peut-être avocat et homme politique mais, monsieur l'Orateur, je crois à l'action plutôt qu'à la rhétorique. Au point où nous en sommes, le mieux serait de renvoyer le bill au comité de la justice et des questions juridiques afin de permettre à ses experts d'étudier les nombreuses suggestions des députés et des auteurs de lettres et de mémoires. Au comité d'en décider et non pas à moi, monsieur l'Orateur. J'espère que le comité entendra bientôt, dans tous les détails, les instances de l'Association du barreau canadien, de la Fédération canadienne de la faune, dont je suis membre, du Firearms and Responsible Ownership Group, de l'Association de l'industrie canadienne des munitions et armes de sport, de la Fédération de tir du Canada et de l'Association canadienne pour les libertés civiles, groupe sérieux qui a soulevé certaines questions au sujet du bill C-83. En tant que ministre, je dois y répondre ou modifier le bill.

J'aimerais en outre entendre l'avis des associations d'autochtones qui ont exprimé une certaine inquiétude à propos de ce bill. Tous ces intéressés ont le droit de se faire entendre au Parlement.

Des voix: Bravo!

M. Basford: Un Parlement efficace doit entendre ces personnes sans délai. On a beaucoup parlé dernièrement de la nécessité de rendre le Parlement plus efficace. J'ai été heureux de voir M. Clark élu chef du parti conservateur et, ainsi, chef de l'opposition. Il a dit en effet qu'un de ses objectifs prioritaires consistait à rendre le Parlement plus pratique et plus efficace. Je regrette de constater que son leader à la Chambre et ses partisans ne sont déjà plus d'accord avec lui, trois semaines seulement après son élection.

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Personne n'a encore démissionné.

M. Basford: Les députés de ce côté-ci de la Chambre veulent un Parlement efficace et pratique. Le chef de l'opposition veut un Parlement efficace et pratique, tout comme le peuple canadien. Eh bien, monsieur l'Orateur, agissons en conséquence.

(1630)

En régime parlementaire, le gouvernement propose des mesures législatives et le Parlement en dispose. En l'occurence, monsieur l'Orateur, le Parlement n'est pas en mesure d'examiner convenablement une telle mesure avant qu'elle n'ait été étudiée avec logique et en profondeur par un comité d'experts, constitué, en vertu du Règlement, pour étudier les bills de la Chambre. Le comité de la justice et des questions juridiques est le lieu par excellence pour scruter les détails, les mots, les dispositions et les ramifications du bill C-83, et pour entendre les vues des représentants des groupes intéressés sur les répercussions et la portée de cette mesure.

Après un débat de dix jours sur le principe du bill, il faudrait qu'il soit renvoyé au comité comme la motion le recommande. On ne pourra pas dire qu'en essayant de faire adopter cette mesure par la Chambre, je me suis montré déraisonnable à l'égard des amendements, et le député de Calgary-Sud pourra le confirmer.

M. Woolliams: Lui peut-être, mais pas moi.

M. Basford: Nous ne pouvons étudier les amendements ou les changements proposés, ni examiner les détails et ramifications du bill tant qu'il n'aura pas été soumis au comité. Quelqu'un a demandé comment les ministériels pouvaient appuyer cette motion présentée par le leader du gouvernement à la Chambre et que j'ai moi-même appuyée. Pour deux raisons très simples, monsieur l'Orateur. Nous croyons, de ce côté-ci de la Chambre, que le Canada a besoin d'un Parlement efficace et pratique. En outre, nous voulons que le Parlement étudie en détail le problème de la criminalité au Canada. Mettons-nous donc à l'œuvre.

Des voix: Bravo!

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai constaté avec plaisir que le ministre de la Justice (M. Basford), en dépit de ses remarques fallacieuses, avait félicité notre chef. Il est vrai que notre chef a dit que nous voulions un Parlement efficace, mais il n'a jamais laissé entendre que nous voulions que le Parlement soit bâillonné ou muselé, comme le gouvernement le fait aujourd'hui. Le ministre de la Justice veut qu'on agisse au lieu de parler. Je prétends qu'il veut une dictature plutôt qu'une démocratie.

Des voix: Oh. oh!

M. Woolliams: Que s'est-il produit monsieur l'Orateur? Un projet de loi présenté à la Chambre a provoqué une vive réaction publique et des protestations, non pas à cause du titre du bill, mais plutôt à cause de sa teneur. De partout au Canada, et tous les députés de l'arrière-plan en savent quelque chose, les lettres et les télégrammes ont afflué. De fait, le gouvernement n'a jamais été autant invectivé à propos d'une question et c'est ce qu'il mérite. Le bill ne traite pas seulement du contrôle des armes à feu, 38 pages y sont consacrées, mais aussi des délinquants dangereux, des pleins pouvoirs à conférer à la police en matière d'écoute électronique, de nouveaux domaines de compétence des provinces ainsi que des libérations conditionnelles et de la Commission des libérations conditionnelles.

Le ministre parle de faire avancer les travaux. Jusqu'à présent nous avons consacré 15 ou 16 heures au débat à cette mesure. Parmi ceux qui ont prononcé des discours au sujet de ce bill, il y a seulement 11 progressistes conservateurs, 11 libéraux, 4 néo-démocrates et 4 crédistes. Si l'on songe à l'importance que revêtent le contenu du bill et les modifications à apporter au Code criminel, 16 heures de débat ne sont rien. Toute l'affaire est une farce. Il est insensé que le gouvernement applique en ce moment les dispositions de l'article 75C du Règlement, pour guillotiner ou supprimer l'opposition.

Des voix: Honte!

M. Woolliams: Est-ce là un nouveau type d'arrogance, un nouveau type de contrainte, un nouveau type de coercition? Est-ce là un exemple de ce que sera la société nouvelle? Est-ce là un exemple de démocratie forcée? N'est-ce là qu'un début? Notre leader à la Chambre a fait remarquer que l'on a eu recours à cette mesure à quatre reprises. Est-ce là la procédure à laquelle nous devons nous habituer? N'aurons-nous plus qu'un débat de quelques heures sur les questions importantes avant d'être bâillonnés dans l'opposition? Le ministre de la Justice a dit que l'endroit approprié pour étudier le bill était le comité et non la Chambre. Si l'on poussait cet argument à sa conclusion logique, cela voudrait dire que nous ne ferons que la seconde lecture d'un bill avant de le renvoyer au comité, et c'est absurde.